



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Bordeaux

M A I R I E
de
CUBZAC-LES-PONTS

33240 CUBZAC-LES-PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie.cubzac@wanadoo.fr
Site : www.mairie-cubzac-lesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 14
Contre : -
Abstentions : 3

Date Convocation : 29/08/2017
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 04/09/2017

Envoyé en préfecture le 06/09/2017

Reçu en préfecture le 06/09/2017

Affiché le **6 SEP. 2017**

ID : 033-213301435-20170904-2017_49-DE

Délibération n° 2017 - 49
Lundi 04 septembre 2017

L'an deux mille dix sept, le quatre du mois de septembre à dix-neuf heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt neuf août deux mille dix sept.

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Sylvie AMAN - Daniel CHAUVIGNAT - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Gérard BAGNAUD procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Gérard BAGNAUD - Sandra BERTHOLON FOUGERE

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE LE MERCREDI MATIN

Vu le règlement intérieur de l'accueil extrascolaire,
Vu le projet pédagogique de l'accueil extrascolaire,
Vu la Commission Vie scolaire en date du 01 septembre 2017,
Vu la délibération n°2017-48 portant nouveaux rythmes scolaires,
Vu la délibération n°2017-51 fixant les tarifs scolaires, périscolaires et extrascolaires,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

A compter de la rentrée de septembre 2017, la commune après avis de l'ensemble des intervenants du groupe scolaire Gustave EIFFEL (équipe enseignante, parents d'élèves, DSDEN, Conseil municipal et Conseil municipal des jeunes) a fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours.

Actuellement la commune est l'une des rares du territoire à avoir fait ce choix. A ce jour, l'accueil de loisir sans hébergement géré par l'intercommunalité le mercredi après-midi ne s'étendra pas au mercredi matin.

Envoyé en préfecture le 05/09/2017

Reçu en préfecture le 06/09/2017

Affiché le - 6 SEP. 2017

ID : 033-213301435-20170904-2017_49-DE

Afin de permettre la continuité d'un service public de qualité et pallier l'absence d'offre de centre de loisir sans hébergement de l'intercommunalité du grand cubzaguais, il convient à ce jour de mettre en place une structure adéquate sous conditions d'inscription pour accueillir les enfants le mercredi matin.

Cet accueil sera réalisé par du personnel de la commune diplômé qui engendre un coût pour la commune. Ce dernier aura pour vocation l'accueil des enfants du groupe scolaire Gustave EIFFEL (maternelles et primaires) le mercredi matin. L'accueil est réalisé le à partir de 07h00 du matin, jusqu'à 11h45.

Le Maire propose donc au Conseil municipal l'ouverture de cet accueil en organisant les services pour répondre à ce nouveau besoin de la collectivité.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à mettre en place un accueil extrascolaire le mercredi matin,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour organiser le service nouvellement instauré,
- **DIT** que l'ensemble des moyens humains et matériels seront à disposition de ce service,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire,



Alain TABONE

